

# LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT INSERTION EMPLOIS (FCP IE)

## APPORT EN QUASI FONDS PROPRES

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

Les interventions du FCP IE ont pour objectif de renforcer les capitaux permanents des structures bénéficiaires.

L'apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'entreprise, à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

### QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois :

- Structure d'insertion par l'activité économique,
- Entreprise de travail adapté,
- Association d'utilité sociale porteuse d'activité économique et d'emplois,
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE),
- Entreprise reprise par ses salariés, notamment sous forme de SCOP si des emplois sont sauvegardés.

### QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Dépôt d'une demande** auprès d'un Fonds Territorial du réseau France Active (ou directement auprès de France Active en l'absence de Fonds Territorial) ;
- **Expertise et accompagnement financier** par le Fonds Territorial ;
- **Décision** par un comité d'engagement ;
- **Mise en place du financement et du suivi** de l'entreprise bénéficiaire.



Le FCP IE détient le label FINANSOL, label qui garantit aux épargnants solidarité et transparence

### QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le FCP IE intervient dans des entreprises dont les fonds propres sont positifs.

#### Montant

**5 000 € minimum et 1 500 000 € maximum**

Le FCP IE intervient dans la limite de 50% du montant global des fonds propres (avant intervention).

#### Durée et remboursement

**5 ans maximum (7 ans dans certains cas).**

Le remboursement s'effectue en une seule fois (intérêts compris).

#### Taux de rémunération

**2% par an**

#### Forme juridique

**Billet à ordre** émis par l'entreprise bénéficiaire

#### Financements complémentaires

L'intervention du FCP Insertion Emplois doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

Pour un financement complémentaire, peuvent notamment être mobilisés : la Société d'Investissement France Active, et/ou un prêt bancaire pouvant être garanti par France Active Garantie.

### VOTRE INTERLOCUTEUR



#### MCAE Isère Active

35, rue Casimir Brenier  
38000 GRENOBLE

Tél. 04 76 22 33 18

Fax 04 76 22 48 90

[www.mcae.org](http://www.mcae.org)

**Le Fonds Commun de Placement Insertion Emplois est à la fois socialement responsable et solidaire. 10% des fonds collectés sont investis dans des titres non cotés.** France Active oriente ces 10% vers des sociétés ou associations qui créent des emplois, notamment pour des personnes en situation de précarité économique et sociale.



### Partenaires